

**CONTRIBUTION D'ALTERNATIVE TELECOM
A LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES FREQUENCES 5G**

Paris, le 12 décembre 2019

L'Association Alternative Télécom – qui regroupe les opérateurs alternatifs opérant sur les marchés fixe et mobile – **se félicite des contours du cahier des charges 5G, élaboré par l'ARCEP, qui intègre des engagements notables – à souscrire par les candidats – en vue de l'accueil des opérateurs de services mobiles (MVNO).**

Dans un contexte concurrentiel très animé (plus de 11% de parts de marché des MVNO), le **régulateur souligne ainsi la pertinence du modèle des opérateurs de services mobiles (MVNO)** pour stimuler le marché, tant à destination du grand public que des entreprises, notamment par le développement de nouveaux usages.

Ainsi, les MVNO vont pouvoir entrer dans une nouvelle phase de développement et répondre pleinement aux objectifs poursuivis par le Gouvernement dans le cadre du lancement de la 5G, en particulier :

- l'aménagement numérique du territoire, avec une présence forte des MVNO sur les zones moins densément peuplées ;
- l'innovation et l'émergence de nouveaux services en faveur des « verticales » de l'économie (acteurs de l'IoT et agilité des MVNO pour répondre à des besoins spécifiques, tels que ceux liés à la voiture connectée) ;
- l'équilibre concurrentiel.

Il convient de souligner que les opérateurs alternatifs vont pouvoir continuer à contribuer pleinement au déploiement des réseaux, les revenus que les opérateurs d'infrastructures tirent des MVNO leur permettant de réinvestir dans les travaux de déploiement.

Ainsi, ces engagements d'accueil vont permettre aux opérateurs alternatifs, acteurs d'un écosystème vertueux, de continuer à jouer pleinement leur rôle d'aiguillon concurrentiel innovant au bénéfice des industriels et des consommateurs sur l'ensemble du territoire. Ils offrent à la France la capacité de voir se développer davantage de champions performants, notamment dans l'IoT, qui sont au cœur de l'innovation et des performances de demain.

• ***Point de vigilance***

Toutefois, si ces engagements d'accueil visent à permettre aux MVNO d'entrer dans une nouvelle phase de développement, les membres d'*Alternative Télécom* restent vigilants sur deux points essentiels : **l'adoption effective de ces engagements par les différents candidats, d'une part, et leur mise en œuvre, leur suivi et leur contrôle ultérieurs par le régulateur, d'autre part.**